Image not found or type unknown

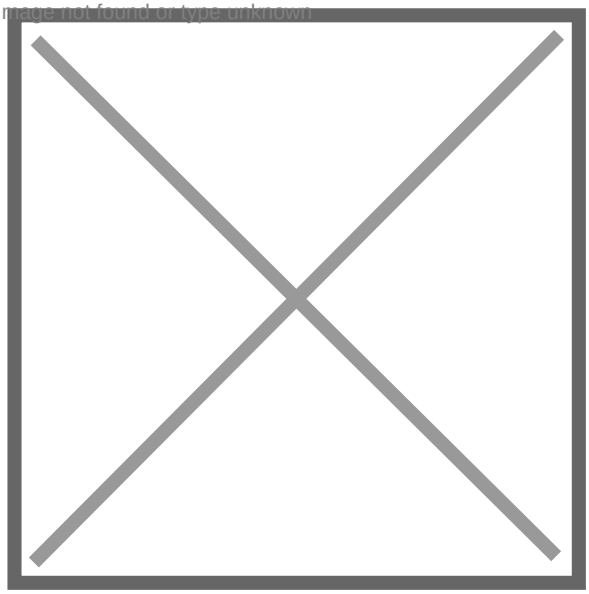

Date d'envoi d'une lettre de démission avec préavis

Par **agathe_old**, le **05/11/2007** à **21:00**

Bonjour, j'aimerais savoir à quelle date dois-je envoyer ma lettre de démission à mon employeur en sachant que je dois faire parti de l'effectif au 31/12/2007 inclus pour toucher ma prime d'intéressement annuelle :
- j'ai posé 5 jours 1/2 pour solder mes congés de 2006 (c-àd du 21/12/2007 à 12h00 jusqu'au 31/12/2007 inclus
- et j'ai posé mon 1 jour RTT (le 20/12/2007 à 12h00 jusqu'au 21/12/2007 à 12h00).
J' aimerais savoir si mon patron est capable de détourner la chose pour ne pas me verser ma prime annuelle.
Pour info, j'ai 1 mois de préavis à effectuer. Je dépend de la convention collective de la métallurgie. Et mon nouvel employeur m'attend le 02/01/2008.
Dans l'attente de vous lire, sincères salutations.

Par **Pierre**, le **06/11/2007** à **08:03**

Bonjour,

Pour respecter le préavis, il vous faut envoyer la lettre de démission un mois à l'avance. Dès lors l'employeur sera au courant (c'est le but d'un préavis) mais je ne vois pas comment il peux légalement vous retirer cette prime étant donnée que vous remplissez les conditions pour qu'elle vous soit normalement due.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés